

1^{ère} réunion de Négociation sur le nouveau régime de travail à la Logistique

ARCELORMITTAL

Faisons le rappel de la situation qui nous conduit aujourd’hui dans cette négociation sur un nouveau régime de travail (2 x 8 en 3 équipes), la volonté est de lisser l’activité sur la semaine en supprimant les postes de nuits :

- L’arrêt définitif d’un HF qui réduit le volume de notre activité de moitié (2 MT / an)
- Avec pour conséquences notamment, l’adaptation des effectifs à cette marche à un HF

En résumé :

- Suppression de 2 équipes C5 soit 21 salariés concernés, qui vont devoir faire recours à la mobilité interne pour se reclasser toujours sur la base du volontariat.
- Suppression des 73 postes de nuit pour les 24 agents qui basculeraient en régime M3 (3 équipes de 8 agents) et qui travailleraient désormais sur P1 et P2 uniquement, du lundi au dimanche (3 P1, 3 P2 et 3 repos).
- 201 jours de travail sur l’année soit 1603 heures réalisées (**+ 11 RTT** sur les compteurs mais **+ 13 jours** soit 100 heures de travail /an, sans augmentation de la « Base 35h ») !!!
- Un coefficient d’adaptation horaire à 1,248%, en raison des week-ends supplémentaires travaillés. Pas de perte de salaire, mais, pas de gains non plus !!! étant donné que vous serez présent sur site.

Vous trouverez ici les premières remarques et revendications de la CFDT :

- Pour la **CFDT**, la disparition du travail de nuit et de ses multiples nuisances sur la santé peut être considérée comme une avancée majeure.
- La **CFDT** en profite pour réclamer le décalage de l’horaires de travail (6h → 14h en **P1** et 14h → 22h en **P2**) pour effacer encore un peu plus les troubles du sommeil que génèrent le travail posté. Le médecin du travail s’en félicitera et peut-être cela permettra-t-il de nouvelles opportunités d’organisation.

Il n’en reste pas moins que, ce qui est **un mieux indéniable pour la santé** ne doit pas s’accompagner de pertes de pouvoir d’achat.

L’accord « **mobilité** » en préparation est censé protéger ceux dont l’emploi est supprimé. Mais ceux qui restent et qui sont impactés par les changements d’organisations doivent aussi avoir des compensations → **c’est pourquoi la CFDT demande :**

- Le maintien de la prime manager **7 %**
- La **CFDT** demande l’intégration d’une ligne supplémentaire sur la fiche de paie pour compenser toutes les pertes subies : temps de travail, salaires, primes relèves, nuisances ... pour les salariés concernés par le changement de régime de travail.
- **Harmonisation des primes repas :** Fixer la prime panier repas à 6,30 € pour le P1 et P2 Idem à celle mise en place sur les sites d’AMF.

- **Délais de mise en œuvre** : La **CFDT** demande de retarder l'application du nouveau régime de travail à septembre 2025 pour permettre aux salariés de s'organiser pour les vacances d'été.
- **Gestion des congés** : La **CFDT** demande la prise en compte formelle du sujet des difficultés récurrentes dans la prise des congés. La Direction doit s'engager et permettre que chacun puisse planifier librement les congés y compris ces 11 jours de RTT supplémentaires.
- Une prime équivalente à celle proposée dans l'accord de mobilité pour maintenir les compétences et garantir l'équité envers les salariés concernés par le plan d'adaptation, car un changement de régime entraîne une modification de l'organisation et de la vie personnelle

Enfin la **CFDT** demande que ces changements fassent l'objet d'une réelle expérimentation en mettant en place une phase de test pour s'assurer que l'organisation du travail avec 8 agents par équipe soit viable et respectueuse de bonnes conditions de travail.

La CFDT exprime ses doutes quant à la faisabilité des changements proposés par la Direction. Les équipes à 8 permettront-elle de planifier librement les CP, de se former et de soutenir la charge et la qualité du travail lorsque les simulations comparées présentées par la Direction font état de 10 heures supp/mois ! La CFDT invite les salariés à se mobiliser et à partager leurs idées pour négocier le futur régime de travail.
--

Sept-25	"PROPOSITION 1" DE LA DIRECTION 5H00 ==> 13H00 ==> 21h00		
LUNDI 1	MATIN	APRES MIDI	REPOS
MARDI 2	MATIN	APRES MIDI	REPOS
MERCREDI 3	MATIN	APRES MIDI	REPOS
JEUDI 4	APRES MIDI	REPOS	MATIN
VENDREDI 5	APRES MIDI	REPOS	MATIN
SAMEDI 6	APRES MIDI	REPOS	MATIN
DIMANCHE 7	REPOS	MATIN	APRES MIDI
LUNDI 8	REPOS	MATIN	APRES MIDI
MARDI 9	REPOS	MATIN	APRES MIDI
MERCREDI 10	MATIN	APRES MIDI	REPOS
JEUDI 11	MATIN	APRES MIDI	REPOS
VENDREDI 12	MATIN	APRES MIDI	REPOS
SAMEDI 13	APRES MIDI	REPOS	MATIN
DIMANCHE 14	APRES MIDI	REPOS	MATIN
LUNDI 15	APRES MIDI	REPOS	MATIN
MARDI 16	REPOS	MATIN	APRES MIDI
MERCREDI 17	REPOS	MATIN	APRES MIDI
JEUDI 18	REPOS	MATIN	APRES MIDI
VENDREDI 19	MATIN	APRES MIDI	REPOS
SAMEDI 20	MATIN	APRES MIDI	REPOS
DIMANCHE 21	MATIN	APRES MIDI	REPOS
LUNDI 22	APRES MIDI	REPOS	MATIN
MARDI 23	APRES MIDI	REPOS	MATIN
MERCREDI 24	APRES MIDI	REPOS	MATIN
JEUDI 25	REPOS	MATIN	APRES MIDI
VENDREDI 26	REPOS	MATIN	APRES MIDI
SAMEDI 27	REPOS	MATIN	APRES MIDI
DIMANCHE 28	MATIN	APRES MIDI	REPOS
LUNDI 29	MATIN	APRES MIDI	REPOS
MARDI 30	MATIN	APRES MIDI	REPOS

Vous
informer

Vous
écouter

Vous
défendre

Vous
conseiller